

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 4 JUIN 2024

CONVOCATION EN DATE DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 10/03/2024

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 23

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédéric, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. SION Michel donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. WERY Jean-Charles donne pouvoir à M. GERNEZ Marc, M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à Mme RISBOURG Dominique, M. LAKOMY Laurent donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie

Membres excusés : MM. GIL Eugène, PLAYE Maryse, ADIMI Karim, ABDELKADER Michaël, CLOET Geoffrey, PETIT Dimitri

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GERNEZ Marc

**OBJET : Requalification Urbaine du quartier Schneider dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier – Accord pour le projet de démolition des logements situés au 26 et 28 rue de Senelle (cadastrés section AR n°s 238 et 239)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des crédits pour l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la Cité Schneider a été retenue pour un vaste programme de réhabilitation et de rénovation.

Maisons et Cités réalise donc un programme de rénovation sur la Cité en 3 tranches. Lors de la première tranche qui concerne les rues Senelle, Maubeuge, Valenciennes et Cambrai, les logements situés au 26 et 28 rue de Senelle ont été incendiés avant leur livraison.

Les dégâts sont tellement importants qu'une réhabilitation n'est pas envisageable, Maisons et Cités a validé leur démolition et demande l'accord de la Commune afin de pouvoir déposer son dossier d'intention de démolir auprès des services de l'Etat.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant l'impossibilité de réhabilitation des logements situés au 26 et 28 rue de Senelle (cadastrés section AR n°s 238 et 239) et l'intention de Maisons et Cités de démolir ces logements ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**EMET** un avis favorable à la démolition des logements situés au 26 et 28 rue de Senelle au quartier Schneider.

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali, TRIOUX Annick, DRELON André, RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles (pouvoir remis à M. GERNEZ Marc), GERNEZ Marc, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal (pouvoir remis à Mme RISBOURG Dominique), SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent (pouvoir remis à M. ABDELOUAHED Olivier), VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure*

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Bruno SALIGOT.



Le Secrétaire de séance,

Marc GERNEZ.

